



# Le Conseil des arts du Canada

*Un quart de siècle d'existence pour l'épanouissement des arts*

**L**E Conseil des arts du Canada a fêté son 25<sup>e</sup> anniversaire en avril dernier. Au cours de son premier quart de siècle d'existence, le Conseil des arts a fait beaucoup pour les arts, pour les artistes et pour le grand public. Nombreux sont les artistes aujourd'hui reconnus qui, lorsqu'ils avaient besoin d'un soutien moral ou financier, l'ont rencontré auprès du Conseil des arts du Canada.

C'est le 28 mars 1957 que le Conseil des arts a été officiellement reconnu, à la suite de la promulgation d'une loi adoptée par le Parlement du Canada. Il tenait sa première réunion le 30 avril suivant. Il était chargé par le Parlement de «favoriser l'étude et la jouissance des arts, des humanités et des sciences sociales, de même que la production d'œuvres s'y rattachant».

Le Conseil est géré par un conseil d'administration de vingt et un membres, nommés par le gouvernement et représentant toutes les provinces. Un directeur et un directeur associé, également nommés par le gouvernement, dirigent le personnel. Le Conseil a ses bureaux à Ottawa.

Le Conseil des arts a décidé, dès ses débuts, que sa principale fonction serait de fournir une aide financière et des services aux artistes et organismes artistiques professionnels du Canada et, ce faisant, de soutenir et de mettre en valeur la vie artistique canadienne.

Depuis sa création, il y a 25 ans, et grâce en partie à son aide, la vie culturelle a connu un essor sans précédent au Canada. Alors qu'en 1957, une poignée seulement de compagnies de théâtre — tout ce qui existait au Canada à ce moment-là — étaient subventionnées par le Conseil, 168 bénéficient de son aide aujourd'hui. Dix orchestres ont reçu une subvention en 1957, comparativement à 29 l'année dernière. Les trois compagnies de danse des débuts sont maintenant 26. La plupart des maisons d'édition que nous connaissons, n'étaient pas encore établies en 1957. Actuellement, 125 maisons d'édition, 70 périodiques, 20 sociétés cinématographiques et 25 organismes de vidéo reçoivent des subventions du Conseil des arts du Canada.



Aujourd'hui, à peu près 2.000 organismes artistiques professionnels reçoivent la majeure partie (environ les quatre cinquièmes) de l'argent que le Conseil attribue aux arts chaque année.

Le Conseil offre également des bourses individuelles aux artistes, musiciens, écrivains, danseurs, chorégraphes, peintres, sculpteurs, artistes de cinéma et de la vidéo, pour ne nommer que ceux-là, pour leur permettre de se consacrer à la création ou de faire des études se rapportant à leur profession. Chaque année, à peu près 4.000 artistes demandent une bourse au Conseil et environ 1.000 en reçoivent.

En outre, chapeauté par le Conseil, la Banque d'œuvres d'art du Canada achète des œuvres d'artistes canadiens contemporains et les loue à des ministères et organismes sans but lucratif qui les exposent dans des lieux publics. L'Office des tournées offre une aide financière et des services consultatifs aux artistes et groupes qui se produisent en tournée au Canada. Le pro-

gramme Explorations attribue des subventions pour la réalisation de projets originaux et bien conçus dans les domaines des arts et de la culture.

Le Conseil dispose de trois sources de revenus : une affectation annuelle du Parlement, qui représente actuellement 85 pour cent de son budget annuel soit pour l'année financière 1981-82, 52.941.000 dollars, le revenu tiré d'une caisse de dotation de 50 millions de dollars, établie par le Parlement en 1957, enfin des legs et dons privés, que le Conseil affecte à divers programmes. ■

